DÉMOTZ
GROUPE
SCOLAIRE

Protocole santé mentale des élèves

« Du repérage à la prise en charge »

Groupe Scolaire Démotz – 2 rue du collège – 74150 RUMILLY – 0450012225 – secretariat@demotzgs.com

Description	Qui	Comment
Repérer		
Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de troubles psychiques chez un élève. Il est important de les repérer et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps. Ex : baisse de résultats, changement d'humeur, problèmes d'attention et de concentration, retards, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui évoque le suicide dans une copie…	L'ensemble des personnels de l'établissement Les élèves La famille	Pour plus d'informations : Reconnaitre les signes d'alerte chez les jeunes et les adolescents https://www.ameli;fr/assure/sante/themes/souffrance-psychique/signes-alerte La santé mentale des enfants https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/sante-mentale/sante-mentale-des-enfants « Enfants en danger : comment les repérer, que faire ? » https://educsol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire
Alerter		
Si des signes alarmants sont décelés chez un élève, il est conseillé d'en alerter les personnels de l'établissement scolaire. Mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité d'une situation car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat. Ex de situations d'urgence : traces d'automutilation, propos suicidaires (oral ou écrit), suspicion de violences intra-familiales…	L'ensemble des personnels de l'établissement Les élèves La famille	Personnes à alerter : *Lundi :* CPE+ équipe de direction+ service psychologie DDEC *Mardi :* Infirmière+ CPE+ équipe de direction *Mercredi :* CPE+ équipe de direction + vie scolaire *Jeudi :* Infirmière + CPE+ équipe de direction+ service de psychologie DDEC (1 mercredi /2) *Vendredi :* Infirmière+ CPE+ équipe de direction En cas de risque suicidaire et de danger pour le jeune : - Alerter un personnel ressource (infirmière, service de psychologie DDEC) - Alerter le chef d'établissement - En cas d'impossibilité à les joindre : composer le 3114 ou le 15 pour avis/intervention
EVALUER		
A partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'établissement afin d'identifier le problème	L'équipe ressource : • Infirmière • CPE	L'équipe ressource : - Se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun en fonction de ses compétences professionnelles

rencontrer par l'élève et les signes qui durent, se répètent ou se cumulent ; évaluer la gravité de la situation puis décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.	• Equipe de direction • Service psychologie DDEC	- Echange dans le même temps avec l'élève et si possible sa famille et la personne qui a donné l'alerte - Décide des suites à donner (en interne ou en externe)
Adresser		
En fonction de la situation, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou externalisée, notamment par le médecin traitant.	Liste non exhaustive de partenaires : **Centre Médico-Psychologique (CMP)** -CMP Rumilly 04.50.01.45.12 -CMPA (+17ans) CH Rumilly 04.50.01.82.98 **Maison des Adolescents (MDA)** -Annecy : 04.56.49.73.55 -Chambéry : 04.79.60.52.18	L'équipe ressource prend RDV avec l'élève et sa famille pour exposer la situation
En interne L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par les personnels de santé rattachés à l'établissement (infirmière et/ou psychologue)	Infirmière Psychologue (cellule d'écoute)	L'équipe ressource discute et décide avec l'élève et sa famille de la mise en place d'aménagements au sein de l'établissement.
En externe L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé, en dehors de l'établissement ➢ Orientation vers les urgences psychiatriques si nécessaire	Infirmière Psychologue DDEC	L'équipe ressource discute de la situation et de la nécessité de soins et oriente vers un professionnel de santé ou vers les structures partenaires

Psychiatrie infanto-juvénile CH Annecy : 04.50.66.81.70 CH spécialisé Bassens : 04.79.60.30.30		
Assurer un suivi		
Après la prise en charge, le suivi de l'élève y compris lors d'un retour dans l'établissement est une étape essentielle. Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires et de relationnel. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique, tout en veillant au respect de la confidentialité des informations médicales de l'élève.	Tout le personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante, les personnels de vie scolaire et de santé Elèves Famille	L'équipe ressource peut : + partager certaines informations avec les personnels de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien + prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal pour assurer le suivi + prévoir un suivi rapproché ou un PAI avec des RDV et des objectifs à court et moyen termes.

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement.

La question de la confidentialité

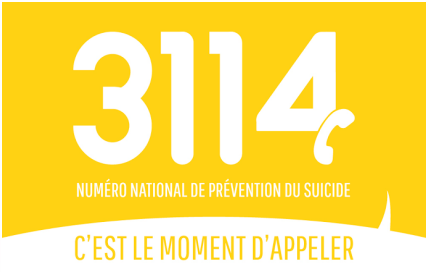
La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.

TU AS BESOIN D'AIDE ?

Victime ou témoin, il y a toujours un numéro pour te soutenir







N'hésite pas à en parler à un adulte ou appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle